

IRAK

La nouvelle Constitution doit protéger les droits humains

Index AI : MDE 14/026/2005

ÉFAI

Jeudi 11 août 2005

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

Amnesty International a publié aujourd'hui, 11 août 2005, un mémoire qui fait part de ses préoccupations en termes de droits humains au sujet du projet de Constitution en Irak. Dans ce document, l'organisation demande aux rédacteurs du projet de veiller à ce que les normes et les principes fondamentaux en termes de droits humains, notamment l'interdiction absolue de toute discrimination sur la base du sexe, figurent explicitement dans la nouvelle Constitution.

Le 6 août 2005, Amnesty International a publié une déclaration qui souligne que la phase actuelle du débat sur la Constitution constitue une occasion unique pour les Irakiens d'adopter une Constitution basée sur les droits humains. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les documents suivants sur le site de l'organisation :

- [Irak. La nouvelle Constitution doit protéger les droits humains](#) (index AI: MDE 14/023/2005) ;

- [Irak. Amnesty International lance un appel en faveur d'une constitution basée sur les droits humains](#) (index AI: MDE 14/024/2005).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>